

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20220412-D-2022-60-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022

**Présentation du budget annexe assainissement 2022 de la Communauté
d'agglomération Val Parisis**

Table des matières

Introduction	4
I. Dépenses de fonctionnement	5
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	6
2. Charges de personnel (chapitre 012)	6
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	6
4. Charges financières (chapitre 66)	6
5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	6
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	6
7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	7
II. Recettes de fonctionnement	8
1. Atténuations de charges (chapitre 013)	9
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	9
3. Dotations et participations (chapitre 74)	9
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	9
5. Produits exceptionnels (chapitre 77)	9
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	9
7. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	9
III. Dépenses d'investissement	10
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	11
2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	11
3. Immobilisations en cours (chapitre 23)	11
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	11
5. Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)	11
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	11
7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	11
IV. Recettes d'investissement	12
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)	13
2. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)	13
3. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)	13
4. Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)	13
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	13

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	13
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	13
8. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	13

Introduction

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le BP 2022 du budget annexe assainissement intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2022 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 652 198,45	9 652 198,45
Investissement	12 597 601,17	12 597 601,17
TOTAL	22 249 799,62	22 249 799,62

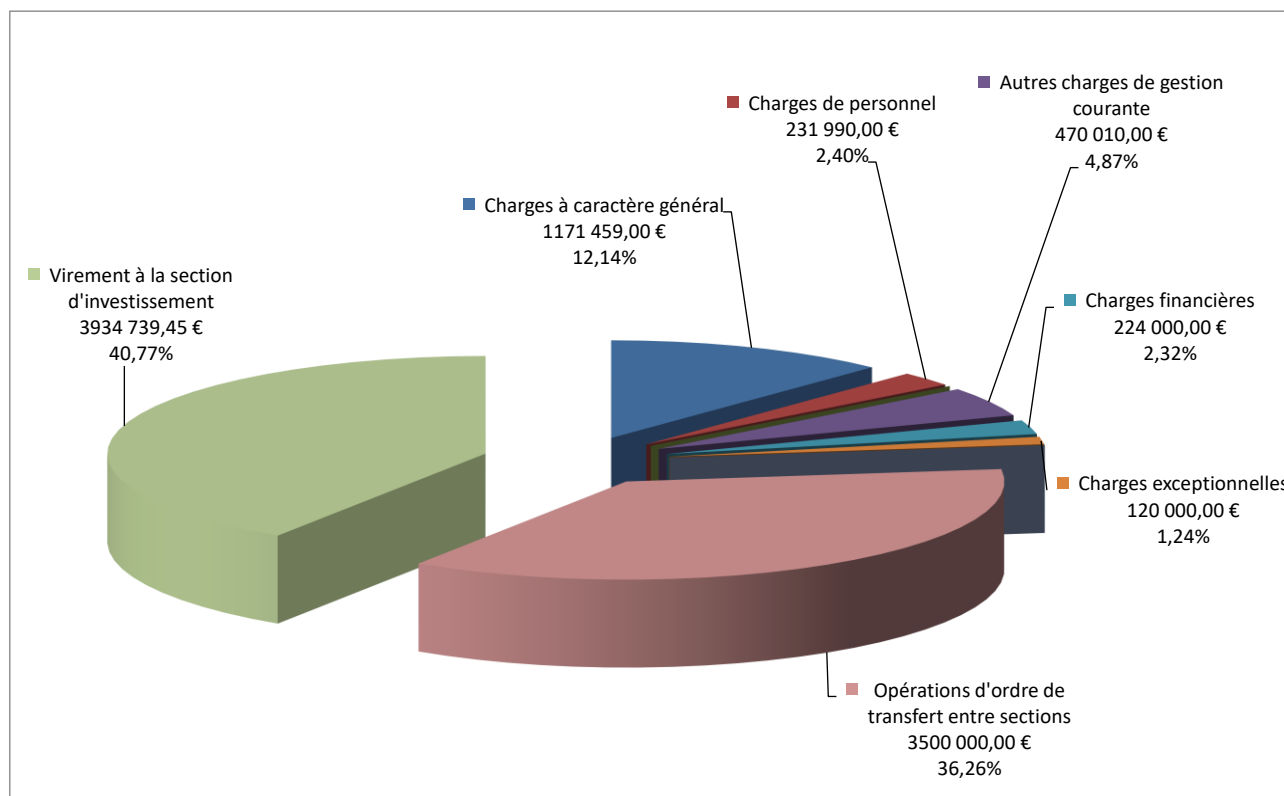
La dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2022 est de 6 823 523,09 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	1 060 300,00 €	1 171 459,00 €	10,48%	12,14%
012	Charges de personnel	210 000,00 €	231 990,00 €	10,47%	2,40%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		0,00%
65	Autres charges de gestion courante	320 010,00 €	470 010,00 €	46,87%	4,87%
66	Charges financières	248 000,00 €	224 000,00 €	-9,68%	2,32%
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	120 000,00 €	300,00%	1,24%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	40 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00 €	3 500 000,00 €	-7,89%	36,26%
023	Virement à la section d'investissement	960 451,22 €	3 934 739,45 €	309,68%	40,77%
TOTAL		6 668 761,22 €	9 652 198,45 €	44,74%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2022 sont de 1 171 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement d'une partie des effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine qui sont traités par l'usine de Cergy-Neuville (424 K€),
- L'entretien des réseaux (408 K€),
- Les études (dont AMO pour le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), rejet de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), diverses études de modélisation, ...) (185 K€),
- La participation pour l'entretien des bassins (110 K€),
- Autres (45 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2022 sont de 232 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2022 sont de 470 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le reversement de la participation à l'assainissement collectif aux syndicats concernés (450 K€),
- Les admissions en non valeurs (20 K€).

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2022 sont de 224 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Les intérêts de la dette (144 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (80 K€).

5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2022 sont de 120 K€ et concernent :

- Le reversement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement sur la commune de Saint-Leu (convention de mandat) (100 K€),
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs (20 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 3 500 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

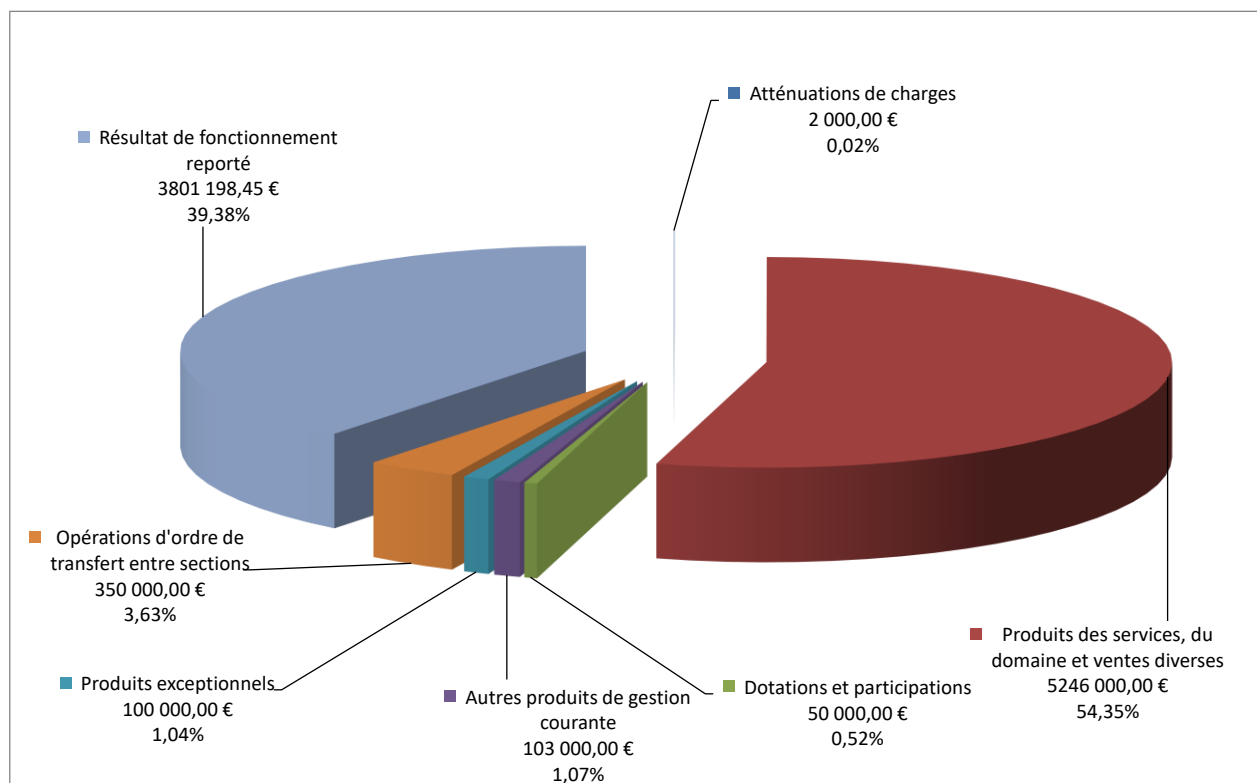
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2022 est de 3 935 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	0,02%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 750 000,00 €	5 246 000,00 €	10,44%	54,35%
74	Dotations et participations	0,00 €	50 000,00 €		0,52%
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	103 000,00 €	157,50%	1,07%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	100 000,00 €		1,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00 €	350 000,00 €	-23,91%	3,63%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 416 761,22 €	3 801 198,45 €	168,30%	39,38%
TOTAL		6 668 761,22 €	9 652 198,45 €	44,74%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement



1. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2022 sont de 2 K€ et correspondent au remboursement de la part des tickets restaurant prise en charge par le personnel.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2022 sont de 5 246 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- La redevance assainissement (4 400 K€),
- La participation à l'assainissement collectif (600 K€),
- Le remboursement par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) du produit de la redevance perçu au titre des exercices 2016 et 2017 pour les effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine traités par la station d'épuration de Cergy-Neuville (186 K€).
- Les contrôles de conformité (60 K€).

3. Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations inscrites au BP 2022 sont de 50 K€ et correspondent à la prime solidaire versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2022 sont de 103 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

5. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2022 sont de 100 K€ et correspondent aux subventions attribuées par l'AESN aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement sur la commune de Saint-Leu (convention de mandat) (100 K€),

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)

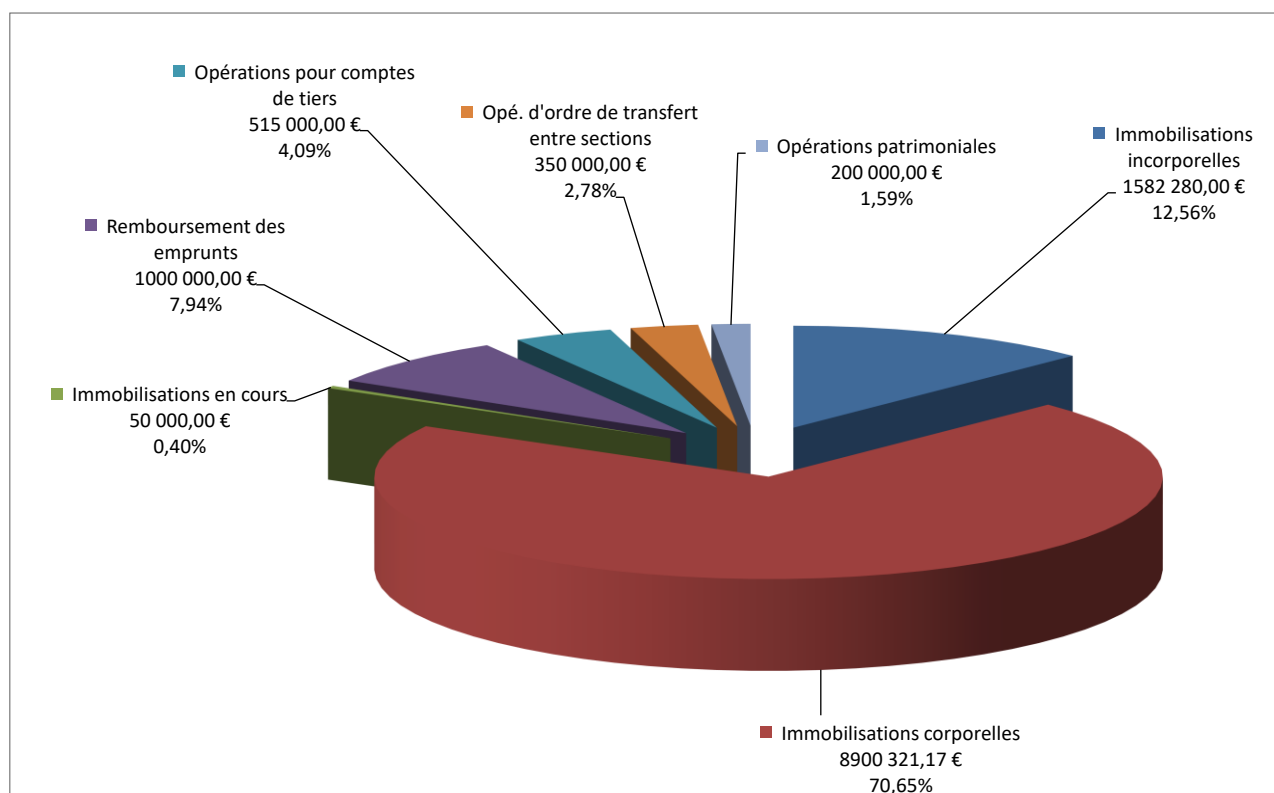
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2022 est de 3 801 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	2021	2022		Evolution	Répartition	
		BP 2021 avec reports	BP 2022 hors reports	Reports			BP 2022 avec reports
20	Immobilisations incorporelles	770 000,00 €	1 005 000,00 €	577 280,00 €	1 582 280,00 €	105,49%	12,56%
21	Immobilisations corporelles	6 464 116,96 €	7 270 301,21 €	1 630 019,96 €	8 900 321,17 €	37,69%	70,65%
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	400,00%	0,40%
16	Remboursement des emprunts	1 096 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	-8,76%	7,94%
45	Opérations pour comptes de tiers	535 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	515 000,00 €	-3,74%	4,09%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	460 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	-23,91%	2,78%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00%	1,59%
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 574 348,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		12 109 465,19 €	10 390 301,21 €	2 207 299,96 €	12 597 601,17 €	4,03%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors reports)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 1 005 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) (800 K€),
- Les études liées au RSDE (50 K€),
- Les études liées à la vulnérabilité des ouvrages sur les rives de Seine (60 K€),
- Diverses études de modélisation (65 K€),
- Les études liées aux travaux d'assainissement (30 K€).

2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 7 270 K€ et correspondent à l'ensemble des travaux d'assainissement.

3. Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2022 sont de 50 K€. Elles correspondent aux avances sur marchés.

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2022 sont de 1 000 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts (820 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (180 K€).

5. Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour comptes de tiers inscrites au BP 2022 sont de 515 K€. Il s'agit de travaux de mise en séparatif des réseaux pour le compte d'usagers de la commune de Saint-Leu-La-Forêt.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

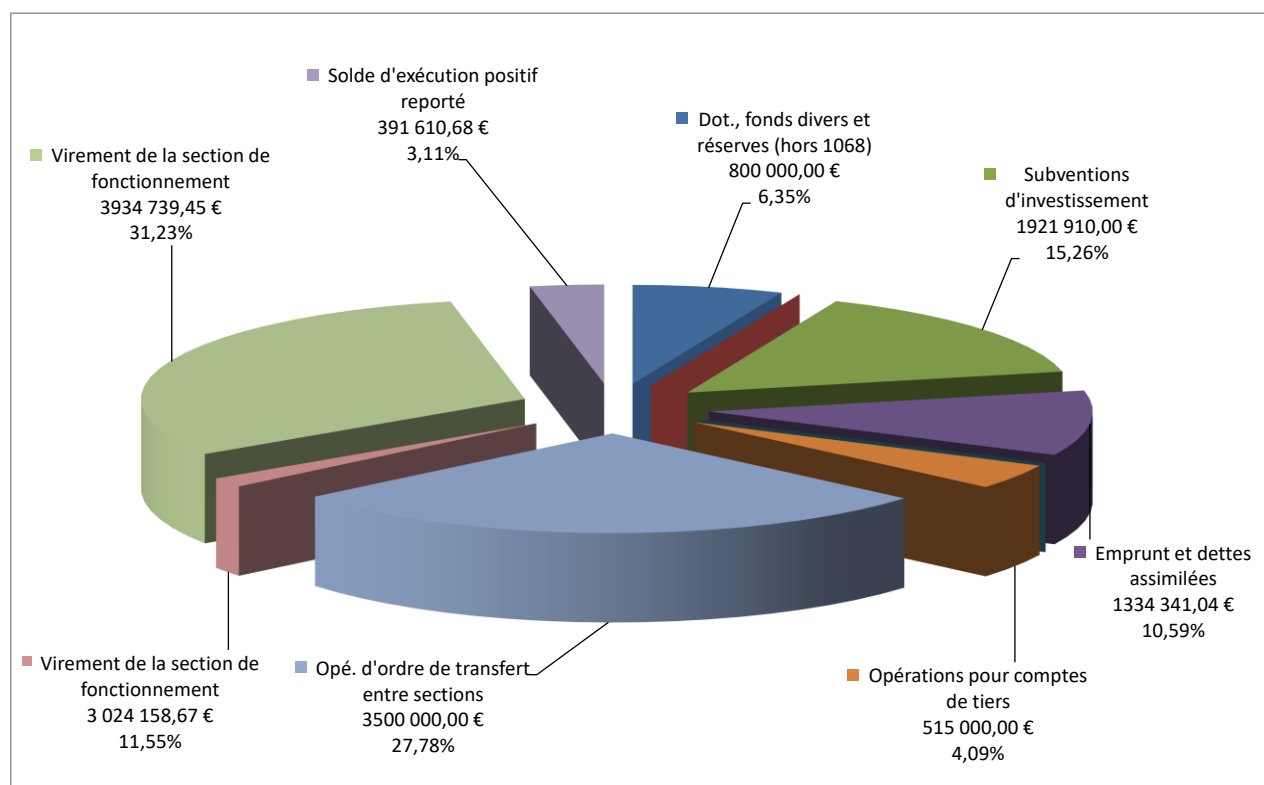
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2022 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	2021	2022		Evolution	Répartition
		BP 2021 avec reports	BP 2022 hors reports	Reports		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	745 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	7,38%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 619 013,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
13	Subventions d'investissement	750 000,00 €	988 386,00 €	933 524,00 €	1 921 910,00 €	156,25%
16	Emprunt et dettes assimilées	1 500 000,00 €	434 341,04 €	900 000,00 €	1 334 341,04 €	-11,04%
45	Opérations pour comptes de tiers	535 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	515 000,00 €	-3,74%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	-7,89%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	960 451,22 €	3 934 739,45 €	0,00 €	3 934 739,45 €	309,68%
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	391 610,68 €	0,00 €	391 610,68 €	3,11%
TOTAL		12 109 465,19 €	10 764 077,17 €	1 833 524,00 €	12 597 601,17 €	4,03%

Répartition des recettes d'investissement (hors reports)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2022 sont de 800 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 988 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Le solde de la subvention de l'AESN pour le SDA (398 K€),
- La subvention de l'AESN (448 K€) et le solde de la subvention de l'Etat (142 K€) relatif aux travaux de mise en séparatif à Saint-Leu-La-Forêt.

3. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)

Les emprunts inscrits au BP 2022 (hors reports) sont de 434 K€.

4. Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour comptes de tiers inscrites au BP 2022 sont de 515 K€. Il s'agit de travaux de mise en séparatif des réseaux pour le compte d'usagers de la commune de Saint-Leu-La-Forêt.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 3 500 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2022 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2022 est de 3 935 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

8. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2022 est de 392 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2021 reporté en 2022.